

SEANCE DU 4 AVRIL 2017

Date de convocation : 31/03/2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRE, Régine LEDREUX, Romain LEMARCHAND, Stéphane QUERNEC, Catherine LANGLAIS, Chantal HULAUD, Julien BAILLEUL (arrivée à 21h45)

Absents :

- Michel BULET ayant donné procuration de vote à Romain LEMARCHAND
- Guillaume BOULASSIER ayant donné procuration de vote à Lionel VAN AERTRYCK
- Nicolas BRAULT
- Jérôme BOURNONVILLE

Secrétaire : Romain LEMARCHAND

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Le compte- rendu du conseil municipal du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité (9 votants)

2017-23 BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le compte administratif 2016 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 198 850.18 €
- et un déficit de la section d'investissement de 229 574.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 votants), décide :

- **d'affecter** la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement soit 198 850.18€ en section d'investissement – article 1068
- **de reporter** le déficit de clôture en section d'investissement D 001 : 229 574.02 €

2017-24 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le compte administratif 2016 fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de 10 675.87 €
- et un déficit d'investissement de clôture de 14 130.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 votants), décide :

- **de reporter** la somme de 10 675.87 € en section d'exploitation, article R 002.
- **de reporter** le déficit de clôture en section d'investissement article D001: 14 130.63€

2017-25 BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le compte administratif 2016 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 189 155.70 €
- un excédent de la section d'investissement de 205 199.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 votants), décide :

- **de reporter** la somme de 189 155.70 € en section de fonctionnement, article R002.
- **de reporter** la somme de 205 199.29 € en section d'investissement article R001

2017-26 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le compte administratif 2016 fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de 1277.39 €
- un excédent de la section d'investissement de 1111.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 votants), décide :

- **de reporter** la somme de 1277.39 € en section de fonctionnement article R002.
- **de reporter** la somme de 1111.40 € en section d'investissement article R001

2017-27 BUDGET ZAC – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le compte administratif 2016 fait ressortir :

- un déficit de la section de fonctionnement de 3628.05 €
- et un déficit d'investissement de clôture de 81 056.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 votants), décide :

- **de reporter** la somme de 3628.05€ en section de fonctionnement, article D002
- **de reporter** la somme de 81 056.92€ en section d'investissement article D001

2017-28 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

(Arrivée de Julien BAILLEUL)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs 2017 équilibrés en dépenses et recettes, comme suit :

BUDGET 2017	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
COMMUNE	902 898.18 €	1 227 671.02 €
ASSAINISSEMENT	54 592.96 €	60 669.45 €
LOTISSEMENT	215 825.17 €	225 199.29 €
SPIC	12 868.94 €	7 628.43 €
ZAC	10 739.59 €	91 796.51 €

- **Budget principal Commune** : approuvé à l'unanimité
- **Budget assainissement** : approuvé à l'unanimité
- **Budget Lotissement** : approuvé à l'unanimité
- **Budget Zac** : approuvé à l'unanimité
- **Budget Spic Photovoltaïque** : approuvé à l'unanimité

2017-29 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Deux propositions sont soumises à la décision du Conseil Municipal :

- Le maintien des taux actuels :
 - Taxe d'habitation : 14,11 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 16,92 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 35,30 %
- Une augmentation de 2 % des taux :
 - Taxe d'habitation : 14,39 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 17,26 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 36,01 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'augmenter de 2 % les taux d'imposition pour l'année 2017 (8 voix POUR) (2 voix pour le maintien actuel des taux)
- **Les taux** d'imposition 2017 seront les suivants :
 - Taxe d'habitation : **14,39 %**
 - Taxe sur le foncier bâti : **17,26 %**
 - Taxe sur le foncier non bâti : **36,01 %**

2017-30 REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, ainsi que les instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49,

Considérant que les budgets annexes Assainissement, ZAC, Lotissement et SPIC Photovoltaïque, n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont les moyens généraux de la Commune qui sont utilisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'affecter les charges suivantes du budget principal sur les budgets annexes :

Assainissement	9 218,75 €
ZAC	611,54 €
Lotissement	2 853,85 €
SPIC Photovoltaïque	1 019,23 €
Total remboursement 2017	13 703,37 €

2017-31 RÈGLEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS

La commune a rénové en 2016 le terrain multisports situé derrière la salle polyvalente. Cet espace public est situé à proximité de plusieurs habitations et il est apparu nécessaire de fixer un règlement et des conditions d'utilisation pour assurer une cohabitation sereine entre les riverains et les utilisateurs du terrain.

Des filets pare-ballons vont être installés et une porte dotée d'une serrure sera mise en place. En utilisation normale, la porte restera ouverte et l'accès au terrain sera possible.

Le règlement suivant est proposé à l'approbation du conseil municipal :

- ✓ Cet espace est destiné aux enfants de 8 ans et plus, ainsi qu'aux adultes
- ✓ L'accès aux enfants de moins de 8 ans doit se faire sous la surveillance d'un adulte / des parents.
- ✓ Sur ce terrain il est formellement interdit :
 - d'utiliser des chaussures à crampons
 - de grimper sur les structures
 - de circuler à 2 roues motorisées
- ✓ Les heures d'utilisation du terrain sont de 9h à 22h (22h30 en de juin à août).

Dans le cas de non-respect par les usagers des horaires d'utilisation du terrain, la commune se réserve le droit d'interdire pour une semaine l'accès au public du terrain multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le règlement du terrain multisports.

**2017-32 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET
« REVITALISATION DES CENTRES BOURGS » DU DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE**

Le département d'Ille et Vilaine a lancé un appel à projet pour redynamiser les centres bourgs des communes. L'aide doit financer une opération de renouvellement et de densification urbaine en centre bourg.

Elle pourra financer :

- de l'acquisition de foncier bâti ou non bâti
- des travaux sur des bâtiments ou aménagements (hors travaux de viabilisation)
- des opérations de démolition et/ou de dépollution en vue d'une reconstruction sur site

Les objectifs des projets proposés devront proposer une offre nouvelle de logement et, entre autres :

- répondre à une problématique de revitalisation des centres bourgs
- développer l'offre de logements sociaux (locatif / accession)
- apporter des alternatives au modèle de l'habitat diffus
- optimiser l'espace en proposant une mixité (des usages : commerces / logements par exemple, intergénérationnelle, sociale...)
- permettre une densification de l'espace

Un dossier de candidature a été constitué pour une demande de subvention pour l'acquisition de parcelles en centre bourg afin de réaliser une opération mixte comportant des logements locatifs sociaux (*2 a minima*) et des cellules commerciales.

L'opération concerne un secteur en centre bourg identifié comme prioritaire dans le cadre du Programme d'Action Foncière réalisé en partenariat avec la communauté de communes. Le projet objet de la sollicitation à l'appel à projet vise à redynamiser et conforter un espace qui a déjà une vocation commerciale (présence d'une boulangerie et d'une épicerie) en centre bourg en y ajoutant des activités médicales et para médicales tout en densifiant l'habitat sur ce secteur.

Les parcelles concernées par le projet sont :

- AB522 (180 m²; avec présence d'un abri avec toiture amiante)
- AB523 (73 m²) – non bâti
- AB526 (411 m²)– non bâti
- AB529 (428 m²)– non bâti

pour une surface totale à acquérir est de 1 092m².

Une convention de portage par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne a été préalablement sollicitée. Cette dernière sera examinée par l'EPF le 24 avril 2017. Dans le cas où l'EPF donnerait un avis favorable au portage foncier et que la candidature serait retenue par le Département, la subvention du Conseil Départemental pourra être versée directement à l'EPF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (9 voix POUR et 1 abstention Catherine LANGLAIS), décide de :

- **solliciter** une subvention au titre de l'appel à projet "Revitalisation du centre bourg" du conseil départemental d'Ille et Vilaine pour l'acquisition et le portage foncier des parcelles AB 522, AB523, AB526 et AB529 en déposant un dossier de candidature le règlement du terrain multisports.
- **autoriser** M. le Maire à signer tout document associé à cette demande.

2017-33 DEMANDE D'ASSISTANCE AUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT AUPRES DE LA SADIV AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité pour les communes de moins de 2 000 habitants de solliciter un accompagnement de la SADIV pour des missions d'assistance et de conseil pour les opérations d'aménagement et d'équipement.

La commune de Saint-Médard sur Ille souhaite solliciter l'intervention de la SADIV pour **accompagner la commune sur différentes missions : sécurisation de l'école, aménagement léger d'un parking, intervention sur les réseaux.**

Une mission d'une durée maximale de 9 ½ journées peut être confiée à la SADIV pour la réalisation de cette opération.

Le coût de la mission de 9 ½ journées est de 3 780 € HT soit 4 520,88 € TTC. Le Conseil général subventionne cette mission à hauteur de 80 % et les 20 % restant sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement.

Compte tenu des projets communaux, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- 4.34 : assistance aux opérations d'aménagement et d'équipement (SADIV)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (9 voix POUR et 1 abstention Catherine LANGLAIS), décide de :

- **solliciter** l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.
- **accepter** de confier à la SADIV une mission de 9 ½ journées pour le projet de sécurisation de l'enceinte scolaire
- **solliciter** une subvention du Département de 80 % de la dépense,
- **s'engager** à prendre en charge les 20 % de la mission soit 904,88 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

- Devis dalles de protection salle de sports : 10 035 € HT (710 m² et 2 chariots de stockage).
- Journée citoyenne : samedi 6 mai
- Prochain conseil : mardi 16 mai

Fin à 22H45

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	Absent
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	Absent
G. BOULASSIER	Absent ayant donné pouvoir à Lionel VAN AERTRYCK	C. HULAUD	
R. LEDREUX		C. LANGLAIS	
M. BULET	Absent ayant donné pouvoir à Romain LEMARCHAND	S. QUERNEC	